

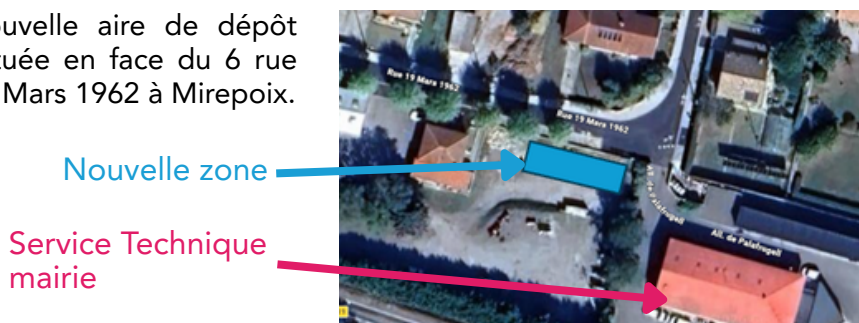
ZONE DÉCHETS COMMERÇANTS

Nouvelle organisation de la collecte des déchets professionnels à Mirepoix

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des déchets sur la commune de Mirepoix, **une nouvelle zone de collecte dédiée aux professionnels a été mise en place** afin de faciliter le tri, optimiser la collecte et maintenir la propreté des espaces publics.

Où se situe la nouvelle zone de collecte ?

La nouvelle aire de dépôt est située en face du 6 rue du 19 Mars 1962 à Mirepoix.



Les équipements à votre disposition

Cette nouvelle zone a été dimensionnée pour répondre aux besoins des professionnels et comprend :

- Colonne pour les **ordures ménagères**
- Colonne pour les **emballages recyclables**
- Colonne pour le **verre**
- **Composteur**

} Les colonnes sont équipées de tambours de 50L (+gros que les classiques)



Ce qui change :

Afin de préserver la qualité du site et d'éviter les dépôts sauvages :

- ✓ Les déchets doivent être déposés dans les équipements adaptés.
- ✗ Les cartons ne doivent plus être déposés sur le point de collecte.
- ✗ Les déchets non acceptés dans les colonnes ne doivent pas être laissés sur place.



Les cartons et autres déchets non pris en charge doivent être apportés directement en déchetterie

Accès à la déchetterie : badge pro

Les commerçants **doivent être munis d'un badge PRO pour utiliser la déchetterie.**

Si vous ne disposez pas encore de badge, vous pouvez en faire la demande auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Rappel des bonnes pratiques

Nous vous remercions de :

- Respecter les consignes de tri ;
- Déposer chaque déchet dans la colonne correspondante ;
- Ne laisser aucun déchet ou carton au pied des colonnes ;
- Utiliser la déchetterie pour tous les déchets non acceptés sur le point de collecte.

Ensemble pour un espace propre et un recyclage efficace 

Nous vous remercions de votre collaboration.

Informations

06.89.84.04.62

secretariat.environnement@cc-paysdemirepoix.fr